

15 mars 2021

CIRCULAIRE CTOI

Madame/Monsieur,

INVITATION À LA 25^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN ET AUX RÉUNIONS ASSOCIÉES (Cda18, CPAF18, CTPG04)

J'ai l'honneur de vous adresser la présente invitation à participer à la 25^{ème} Session de la Commission, qui se tiendra du 7 au 11 juin 2021.

La 18^{ème} Session du Comité d'Application, la 18^{ème} Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances et la 4^{ème} Session du Comité Technique sur les Procédures de Gestion se tiendront conjointement avec la réunion de la Commission. Les dates des sessions sont indiquées ci-après.

Le format de la réunion n'a pas été décidé.

À sa 4^{ème} Session extraordinaire (le 12 mars 2021), la Commission a convenu de reporter au 30 avril sa décision quant à savoir si la 25^{ème} Session et les réunions associées se tiendraient en présentiel ou par vidéo-conférence. Toutes les parties prenantes seront dûment averties du format de la réunion peu de temps après cette date.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part aux réunions. Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (extrait de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible ici.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant les personnes qui participeront à la réunion et à quel titre. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à <u>iotc-secretariat@fao.org</u>.

Experts invités et observateurs

Les Observateurs de la CTOI sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire, 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à l'adresse <u>iotc-secretariat@fao.org</u>.

Propositions de Mesures de Conservation et de Gestion :

Conformément à la procédure convenue par la Commission en 2011, seules les propositions de nouvelles Mesures de Conservation et de Gestion ou de révisions de celles-ci reçues trente (30) jours avant la Session, au plus tard, seront examinées par la Commission. Par conséquent, toutes les propositions doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI avant minuit, le 8 mai 2021, heure des Seychelles.

Conformément à la Résolution 16/10, les Parties contractantes sont encouragées à soumettre le titre provisoire, les Parties contractantes soutenant la proposition et un point de contact pour chaque proposition (y compris l'adresse email du point de contact) au moins 60 jours avant chaque Session annuelle (c'est-à-dire le 8 avril en 2021), de sorte que toutes les Parties contractantes aient la possibilité d'identifier les propositions élaborées par d'autres CPC et, le cas échéant, coopérer à l'élaboration des propositions avant la session durant laquelle elles doivent être discutées.

Distribution

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. Parties coopérantes non-contractantes: Liberia, Sénégal. Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie: Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Propositions visant à amender le Règlement intérieur de la CTOI :

Conformément à l'Article XVII du Règlement intérieur de la CTOI, toute proposition visant à amender le Règlement intérieur doit être diffusée 60 jours, au moins, avant la Session de la Commission.

Calendrier des dates importantes

Dates	Commission S25 (7-11 juin)	Qui	Remarques
6 avril	Date limite préférée de réception des propositions visant à amender le Règlement intérieur de la CTOI (Règlement intérieur XVIII.1)	СР	Il est préférable de recevoir toute proposition avant la date limite de diffusion de 60 jours (8 avril) pour permettre leur traduction.
8 avril	Publication de l'ordre du jour provisoire sur la page de la réunion de la S25 (Règlement intérieur IV.4)	Secrétariat	60 jours avant la réunion
	Date limite de réception des demandes d'obtention du statut d'observateur présentées par les organisations (Règlement intérieur XIV).	Nouveaux observateurs	60 jours avant la réunion
8 mai	Publication de l'ordre du jour provisoire avec commentaires sur la page de la réunion de la S25 (Règlement intérieur IV.4)	Secrétariat	30 jours avant la réunion
	Date limite de réception des propositions de mesures de conservation et de gestion (Accord CTOI IV.4)	Membres	30 jours avant la réunion Il est souhaitable que les Membres soumettent des propositions ayant fait l'objet de consultations avancées (surtout si la réunion est dans un format réduit).
	Publication des documents de la réunion sur la page de la réunion de la S25	Secrétariat	Dès que possible mais au moins 30 jours avant la réunion
30 mai – 1 ^{er} juin	Comité d'Application		La date limite de réception des lettres de créance est fixée au 15 mai.
2 juin	Comité Permanent d'Administration et des Finances		La date limite de réception des lettres de créance est fixée au 17 mai.
3 juin	Adoption du rapport : CdA18 et CPAF18		
4 -5 juin	Comité Technique sur les Procédures de Gestion		La date limite de réception des lettres de créance est fixée au 20 mai.
7-11	Commission (S25)		La date limite de réception des lettres de créance est fixée au 23 mai.

Informations complémentaires

Des informations sur les Sessions, notamment les ordres du jour et les autres documents de réunion seront communiquées par le Secrétariat de la CTOI dans les prochaines semaines par voie de Circulaires ainsi que sur la page de la réunion de la S25 du site web de la CTOI [cliquer ici].

Cordialement,

Mme Jung-re Riley Kim Vice-présidente de la CTOI